

# La santé dans la politique de la ville

---

## Intervention de l'Atelier Santé Ville du Pays Salonais



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



TERRITOIRE  
PAYS  
SALON AIS  
—

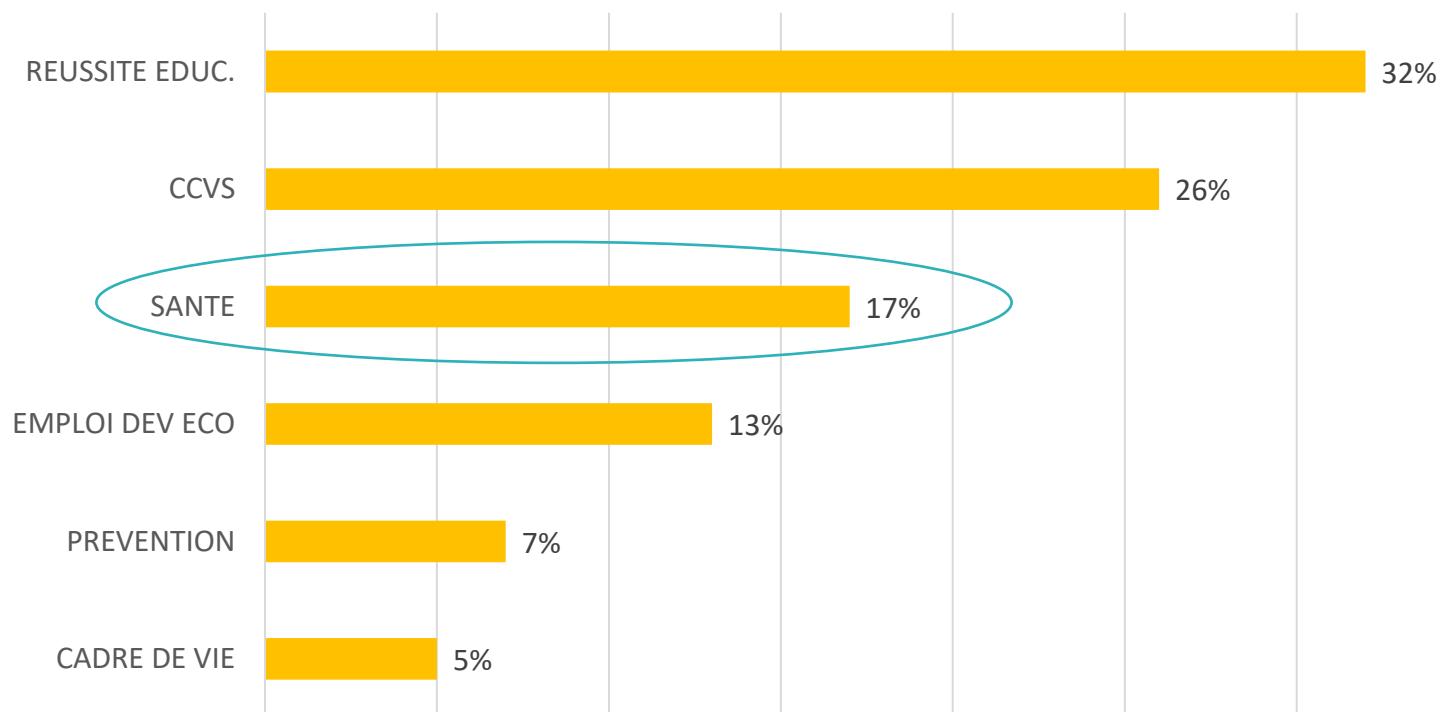
## Cadre d'intervention de l'Atelier Santé Ville

- Un ASV rattaché à la ville de Salon de Provence entre 2002 et 2019 et **transféré à la Métropole depuis le 01/01/2020.**
- Un **dispositif contractuel** Métropole – Etat (cofinancement du poste).
- Une **coordinatrice** intégrée à la direction Habitat et Politique de la Ville (DGA DUST) en métropole centrale mais **affectée au Conseil de Territoire du Pays Salonais.**
- Un **bureau localisé au sein de l'équipe politique de la ville** (1 directeur, 5 chargés de mission, 1 coordo + 3 référentes PRE, 2 agents administratifs).
- Un déploiement de l'action dans les **quartiers prioritaires de Salon de Provence et Berre l'Etang** en s'appuyant sur son Plan Local de Santé Publique (PLSP) qui constitue la feuille de route de l'ASV.

## Place de la santé dans le Contrat de Ville

- L' **ASV** est pleinement **intégré aux instances du Contrat de Ville**.
- Son coordinateur assure le **suivi et l'évaluation du volet santé du Contrat de Ville**.
- 30% des financements mobilisés par l'ASV sont des crédits spécifiques Politique de la Ville (70% sont issus du droit commun, notamment de l'ARS).

### Répartition des actions par thématique (programmation CV 2021)



## Méthode d'intervention

- **Une approche transversale et décloisonnée des projets :**

Les actions mises en œuvre répondent en général de façon simultanée à plusieurs objectifs thématiques du contrat de ville (insertion professionnelle, réussite éducative, cadre de vie, CCVS, santé...).

- **Le développement d'un partenariat et d'une logique de co-construction :**

Démarche de co-construction des actions associant les principaux acteurs des différents QPV (habitants, associations, services publics, chargés de mission Pol. Ville ...).

Un exemple de collaboration intersectorielle :  
**La démarche d'Urbanisme Favorable à la  
Santé dans le quartier des Canourgues**

L'intérêt de croiser les politiques prioritaires de santé et d'aménagement urbain a émergé récemment, à la faveur d'une conception globale de la santé.



Un projet de renouvellement urbain est en effet l'occasion de mettre en regard des orientations d'aménagement avec les déterminants de santé, à toutes les étapes du projet.



*Ce qu'on appelle « **Urbanisme favorable à la santé** » rassemble des recommandations urbaines, paysagères et architecturales bénéfiques à la santé, visant à inciter les différents maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement et opérations immobilières à s'y engager.*

- **Démarche inscrite** dans le **Plan Local de Santé Publique** de Salon et dans le dossier **de convention du NPRU**.
- **Projet financé et labellisé** dans le cadre du **Programme Régional Santé Environnement 3** (DREAL, ARS, Région Sud).
- **Conduite opérationnelle** par le Cabinet Conseil **CAP Méditerranée** en lien avec le **service Politique de la Ville** du Pays Salonais, **l'équipe en charge de la Rénovation Urbaine** et **l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**.
- **Objectif** : Intégrer des enjeux de santé publique dans le projet urbain d'ensemble / promouvoir des aménagements urbains vecteurs de santé et de bien-être.
  - Elaborer des préconisations techniques les plus opérationnelles possibles pour intégrer la santé dans les différentes composantes d'élaboration et mise en œuvre du projet.
- **Pistes de travail envisagées** : mobilités actives, accès à une alimentation saine, durable et locale, adaptation des logements au vieillissement, offre de soin connectée, restructuration des écoles, ...

# METHODOLOGIE

**Coordination du projet** : Coordinatrice ASV / chargée mission rénovation urbaine

**Conduite opérationnelle** : Cabinet Conseil CAP Méditerranée

## ■ PHASE 1 : Démarche collaborative et participative (professionnels et habitants)

- Mise en place d'un **comité de suivi** du projet (techniciens pol. ville, AMO, Cabinet Conseil)
- Mise en place d'un **comité de pilotage** associant techniciens et élus ville/métropole (décembre 2020)
- Mise en place d'**ateliers de sensibilisation** autour du concept UFS (avril/mai 2021) : bailleurs sociaux, associations de quartier, éducation nationale, services techniques, élus + **concertation avec les habitants** (été 2021).

### A venir :

- Identifier des **déterminants cibles** sur lesquels il sera possible d'agir.
- Formuler des **préconisations** à partir de données existantes (guide ORS Paca, guide EHESP, ...).
- Définir les zones du projet pour lesquels une évaluation plus spécifique type **EIS courtes** sera pertinente.

## ■ PHASE 2 :

- Mettre en œuvre les **EIS courtes**.
- Intégrer les **recommandations** (issues de la concertation UFS et des EIS) dans les **cahiers des charges** des aménageurs.
- **Suivre** la mise en œuvre des recommandations.



Merci pour votre attention !